



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
Fax. : 01 60 07 75 44  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## Conseil Municipal du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le vingt-cinq mars 2026, s'est réuni dans la salle 1 dite salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : **27**  
Date convocation : **16/04/2026**  
Présents : **20 – 21 à partir de 19h17**  
Votants : **26 – 27 à partir de 19h17**

### ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Catherine BARBERO, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Alexandre SCHERR, Olivier LUCAS, Isabelle JODIN, Laurence AUDIBERT, Christophe LAMBERT, Christophe LASSERRE, Sandrine MARTINS, Valentine FAURE-PIEKARZ, Cédric LE CHEVALIER, Thibaud FADIN, Lonni MARTINS, Betty FOULON, Mattéo DA SILVA MATOS, Dominique FRANÇOISE, Catherine CORCY, Hervé GUISE, Erick DERIVRY.

### ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Christophe PRUDHOMME a donné pouvoir à Dominique FRANCOISE  
Charlotte LE MAITOUR a donné pouvoir à Sandrine MARTINS  
Gaëlle TREMPONT a donné pouvoir à Valentine FAURE-PIEKARZ  
Henri AUBERT a donné pouvoir à Christophe LASSERRE  
Martine MARCHAL a donné pouvoir à Laurence AUDIBERT  
Nathalie PEREIRA FORDELONE a donné pouvoir à Hervé GUISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Madame Fanny BILLY a été désigné pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

### **DELIBERATION N° 2026-029 : OUVERTURE D'UN POSTE ATSEM**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** le budget communal ;

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Considérant** la nécessité de créer un emploi pour pourvoir le poste d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**DECIDE** de créer un emploi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Référence de l'emploi	Libellé de l'emploi	Quotité de travail	Filière	Catégorie de l'emploi	Cadres d'emplois possibles
ASEM4	ATSEM	Temps complet	Médico - social	C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

**DIT** que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 29 avril 2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Arnaud BRUNET

*Le Tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois*